

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent quarante-deuxième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 29 janvier 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

MM.	Francesco Barbero	Représentant des groupes étudiants
	Roland Côté	Représentant des employées, employés de soutien
Mmes	Éliane Duchesne	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences
	Ariane Dugas-Angrignon	Représentante des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
M.	Martin Gallié	Représentant des professeures, professeurs
Mme	Valérie Gosselin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (substitut)
M.	Michel Lacroix	Représentant des professeures, professeurs
Mmes	Josée S. Lafond	Doyenne de la Faculté des sciences humaines (présidente)
	Stéphanie Lavoie	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communication
M.	Louis Machabée Desautels	Représentant des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences humaines
Mmes	Alison McMullin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts
	Gabrielle Ménard	Représentante des groupes étudiants
	Juliette Perri	Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
M.	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire des Services aux collectivités
Mme	Manon Vaillancourt	Directrice des Services à la vie étudiante

MEMBRE ABSENT

M.	Mathieu Masse Jolicœur*	Représentant des chargées de cours, chargés de cours
----	-------------------------	--

INVITÉS

Mme	Josée Fortin	Directrice adjointe des Services à la vie étudiante
M.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Mmes	Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
	Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTAIRE

Mme	Marie-Noëlle Routhier-Beaulé	Secrétariat des instances
-----	------------------------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Josée S. Lafond préside la séance et madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé agit à titre de secrétaire.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux observatrices, observateurs. Elle salue particulièrement les nouveaux membres du Comité de la vie étudiante soit madame Stéphanie Lavoie, monsieur Michel Lacroix ainsi que de madame Valérie Gosselin, membre substitut assistant à sa première réunion. Elle invite les membres et observatrices, observateurs à effectuer un tour de table de présentation. Elle indique ensuite que monsieur Mathieu Masse Jolicœur prie le Comité de bien vouloir excuser son absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Il est demandé de traiter le point 6, Autorisation d'accès 24 heures pour les officiers des associations et des groupes étudiants, au point 4. La suite de la numérotation de l'ordre du jour est décalée en conséquence.

Il est également demandé que le document déposé en D.2 fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour et qu'il soit traité au point 6, Modifications règlementaires à l'encadrement disciplinaire concernant les étudiantes et les étudiants.

La présidente indique que cette demande ne peut être reçue et explique que c'est pour cette raison que le document a fait l'objet d'un dépôt. Elle cite l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant le mandat du Comité de la vie étudiante et mentionne avoir requis un avis juridique sur la question. Son opinion, justifiée par l'avis juridique et l'interprétation des dispositions du Règlement no 2, est à l'effet que le Comité de la vie étudiante doit traiter des aspects académiques de la vie étudiante. Les comités de discipline n'étant pas mandatés pour les infractions d'ordre académique, ce point n'est pas recevable tel que formulé. De plus, le Conseil d'administration n'a pas requis l'avis du Comité de la vie étudiante sur la question et n'a pas l'obligation de le faire. Elle précise qu'il est possible de discuter des enjeux relatifs aux comités de discipline, mais que le Comité de la vie étudiante ne pourrait adopter une résolution à cet effet.

Une membre étudiante soutient que le fait que le Comité de la vie étudiante n'ait pas été invité à formuler une recommandation au Conseil d'administration n'interdit pas pour autant au Comité d'émettre un avis. Un membre étudiant soutient que l'objectif de cette démarche n'est pas de contraindre le Conseil d'administration, mais de proposer des modifications mineures et raisonnables, ne contrevenant pas à l'esprit des règlements. De plus, il soutient que l'adoption de la version révisée des règlements en question s'est faite très rapidement, limitant la possibilité pour les étudiantes, étudiants de participer au processus.

La directrice des Services à la vie étudiante soutient que les modifications règlementaires ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion du Conseil d'administration du mois de novembre 2015. Des commentaires ont ensuite été pris en compte dans la rédaction du projet final, dont certains formulés par l'étudiante et l'étudiant siégeant au Conseil d'administration à titre

d'observatrice, observateur. L'adoption des modifications a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'administration du mois de décembre 2015.

Deux membres étudiants insistent pour que ce sujet fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour. Ils évoquent le fait que l'étudiante et l'étudiant désignés pour siéger au Conseil d'administration n'ont toujours pas reçu le droit de vote ainsi qu'une interprétation plus large de l'article 6.6.2.a du Règlement no 2 de régie interne concernant le mandat du Comité de la vie étudiante.

Un membre professeur déclare ne pas s'objecter à ce que ce sujet ajouté à l'ordre du jour. Il considère que le Comité de la vie étudiante peut discuter de toute question qu'il croit utile à la réalisation de son mandat. Puisqu'il s'agit d'un enjeu sensible pour les étudiantes, étudiants, il devrait être possible d'échanger à ce sujet. La présidente affirme qu'elle ne voit pas de problème à le faire, mais elle note que le document soumis propose l'adoption d'une résolution et que ce dernier point n'est pas recevable.

Un membre représentant des employées, employés de soutien invoque le point d'ordre. Il propose que le Comité de la vie étudiante s'entende sur un ordre du jour et l'adopte. Par ailleurs, la vivacité de la discussion quant au mandat du Comité semble démontrer qu'il serait pertinent d'en parler plus longuement. Il propose d'ajouter le point à l'ordre du jour. Un membre professeur partage son avis.

La présidente estime que selon elle, au vu de l'avis légal reçu, le point n'est pas recevable. Elle dit comprendre la volonté des membres étudiantes, étudiants, mais émet une réserve quant à la possible adoption d'une résolution. Elle juge pour sa part que l'avis juridique tranche le débat.

Le vote étant demandé, la présidente invite les membres à se prononcer sur sa proposition de ne pas permettre l'ajout d'un point à l'ordre du jour traitant des modifications réglementaires relatives au comité de discipline.

Pour : 3

Contre : 8

Abstentions : 5

La proposition est rejetée à la majorité.

Le point 6, Modifications réglementaires à l'encadrement disciplinaire concernant les étudiantes et les étudiants, est ajouté à l'ordre du jour. Le document D.2 du même nom devient donc l'annexe du point 6 et la numérotation de l'ordre du jour est décalée en conséquence.

Sur proposition dûment faite par monsieur Louis Machabée Desautels, appuyée par madame Alison McMullin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2015

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Roland Côté, appuyée par madame Juliette Perri, le procès-verbal de la 141^e assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante tenue le 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information de la présidente

Aucun point n'est soulevé.

3.2 Information générale

Aucun point n'est soulevé.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-142-3.3)

La présidente informe les membres qu'elle a rencontré le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances au sujet de la subvention de 900 000 \$ liée au soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap. Ce dernier confirme que le montant est bel et bien réservé pour les étudiantes, étudiants en situation de handicap et qu'il sera dépensé à ce dessein. Dans les semaines qui suivent, la directrice des Services à la vie étudiante prendra rendez-vous avec lui afin d'assurer un suivi.

Une membre étudiante demande des précisions quant à la façon dont a été dépensée la subvention de l'an dernier. Elle demande que cette question demeure inscrite au registre des suivis jusqu'à ce que la réponse soit connue. Elle demande également que le Comité de la vie étudiante soit informé lorsque les Services à la vie étudiante recevront la subvention prévue pour cette année.

La présidente indique que le sujet demeurera au registre des suivis. Elle convient d'informer le Comité au moment de la réception de la subvention par les Services à la vie étudiante.

4. Autorisation d'accès 24 heures pour les officiers des associations et des groupes étudiants (Annexe CVE-142-4)

Une membre étudiante présente le dossier tel que déposé en annexe. Elle indique que la présentation de ce dossier est principalement motivée par la difficulté que les officières, officiers rencontrent pour accéder aux locaux de l'UQAM en dehors des heures d'ouverture, en plus des désagréments pour les étudiantes, étudiants qui avaient l'habitude d'utiliser les laboratoires informatiques dans le cadre de leurs travaux. Une autre membre étudiante indique que certaines associations étudiantes ont pu conserver leur autorisation d'accès hors des heures d'ouverture, dont la radio CHOQ FM. La situation souhaitée serait le retour aux conditions qui prévalaient avant le printemps 2015.

Quelques membres demandent des précisions quant aux procédures qui étaient en vigueur avant le printemps 2015. Des membres étudiantes, étudiants soutiennent qu'auparavant, ils pouvaient accéder aux locaux si leur nom figurait sur la liste des personnes autorisées. Ils n'étaient alors pas escortés par des agentes, agents de sécurité alors qu'ils le sont aujourd'hui.

Un membre professeur indique appuyer la proposition. Il souligne également l'intérêt des étudiantes, étudiants des cycles supérieurs pour une ouverture des accès. Il soutient que la période de création des étudiantes, étudiants ne correspond pas toujours aux heures d'ouverture actuelles des pavillons du campus.

Une membre étudiante explique que la restriction des accès aux locaux complexifie le travail des étudiantes, étudiants, mais aussi des chercheuses, chercheurs ainsi que celui des employées, employés des cafés étudiants et des officières, officiers des associations étudiantes. De plus, l'Université rend disponible des logiciels que les étudiantes, étudiants doivent utiliser, mais qu'ils n'ont pas toujours les moyens de se procurer. Il s'avère donc plus difficile pour eux d'effectuer leurs travaux puisqu'ils ont moins de temps à leur disposition pour venir les effectuer sur place.

Un membre représentant les employées, employés de soutien considère que les officières, officiers des associations étudiantes devraient avoir le même type d'accès que les représentantes, représentants syndicaux, qui ont accès à leur local syndical à toute heure. Il considère qu'étendre cette permission à certains groupes serait adéquat et souhaiterait une plus grande latitude en période de fin de session afin d'accommoder les étudiantes, étudiants.

Des membres institutionnels expliquent les conditions ayant prévalu jusqu'au printemps 2015, notamment l'ouverture de deux laboratoires informatiques en tout temps et la transmission d'une liste des officières, officiers et administratrices, administrateurs des cafés étudiants au Service de la prévention et de la sécurité afin qu'ils puissent entrer. Ce droit était suspendu lors de moments de grève. Pour ce qui est des locaux académiques, la directrice des Services à la vie étudiante soutient qu'elle a reçu la confirmation de quelques décanats à l'effet que les accès avaient été rétablis. Elle souligne par ailleurs qu'à l'automne 2015, un groupe de travail a été mis sur pied afin de proposer des solutions concrètes au Vice-rectorat aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et que très peu d'étudiantes, étudiants se sont montrés intéressés à y participer.

Une membre étudiante affirme que bien que des listes soient disponibles, l'application des procédures varie et lui semble parfois arbitraire. Des étudiantes, étudiants se sont vu refuser l'accès aux laboratoires informatiques après 23 heures. De plus, si une personne sort du laboratoire, elle ne peut plus le réintégrer après 23 heures les jours de semaine ou 18 heures les jours de fin de semaine, même si son nom figure sur la liste. Une autre membre étudiante donne un exemple où elle s'est vue devant l'interdiction de récupérer son manteau dans le local d'association, bien que son nom figure sur la liste.

Une membre institutionnelle demande que la résolution soit plus précise quant à la définition des paramètres qui avaient cours avant le printemps 2015.

Sur une proposition dûment faite par madame Manon Vaillancourt, appuyée par monsieur Martin Gallié, un amendement est proposé à l'effet d'ajouter le paragraphe suivant à la toute fin de la résolution:

DEMANDE à la présidente du Comité de la vie étudiante de transmettre les présentes recommandations au vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances.

Un membre étudiant souhaite connaître plus de détails quant aux 500 000 \$ d'économies effectuées grâce à la restriction des heures d'ouverture et savoir si ce chiffre est toujours exact, en tenant compte de la présence d'un grand nombre d'agentes, agents de sécurité chaque soir sur le campus. Un membre professeur demande à ce que le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances soit consulté à ce sujet. La présidente indique que cette question sera ajoutée au registre des suivis.

RÉSOLUTION 2016-CVE-670

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-142-4;

ATTENDU que la privation d'accès aux locaux associatifs entrave l'exercice des responsabilités de type syndical des exécutantes, exécutants des associations étudiantes;

ATTENDU qu'en tant que membres d'une association de type syndical à laquelle ils, elles versent des cotisations, les étudiantes, étudiants ont le droit de recevoir des services complets et de qualité;

ATTENDU que la privation d'accès aux locaux de ces associations menace la délivrance de ces services;

ATTENDU que les horaires atypiques d'un grand nombre d'étudiantes, étudiants ne leur permettent pas d'avoir accès, durant les heures normales d'ouverture, à du matériel rare et coûteux appartenant à l'UQAM;

ATTENDU qu'un grand nombre d'étudiantes, étudiants disposent de conditions financières ne leur permettant pas de se procurer un tel matériel pour leur usage personnel;

ATTENDU que la nuit offre à beaucoup d'étudiantes chercheuses, étudiants chercheurs les moments les plus propices pour travailler à leur bureau, compte tenu de leur emploi ou de leur situation familiale;

ATTENDU qu'il est arbitraire et injustifié que soit mis en pratique un double standard en ce qui concerne l'application des politiques de l'UQAM, certains groupes et programmes ayant conservé les accès 24 heures;

ATTENDU que les accès 24 heures ont existé pendant de nombreuses années sans être problématiques;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Éliane Duchesne, appuyé par madame Alison McMullin, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE que soient officialisés les accès 24 heures en tout temps aux membres des conseils exécutifs des associations et des groupes étudiants;

RECOMMANDE que soient à nouveau accordés les accès 24 heures selon les mêmes paramètres que ceux qui prévalaient jusqu'au printemps 2015;

RECOMMANDE que la gestion des accès 24 heures soit encadrée par une politique ne laissant plus de place à une application arbitraire;

DEMANDE à la présidente du Comité de la vie étudiante de transmettre les présentes recommandations au vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Projet de plan budgétaire et scénario d'implantation du Service de santé de l'UQAM (Annexe CVE-142-5)

Monsieur Marc Turgeon, vice-recteur intérimaire au Développement se joint à la rencontre pour la présentation de ce point.

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle le mandat du Comité aviseur du projet de Service de santé (CAPSS) et l'étendue des travaux des derniers mois. Elle précise que le projet budgétaire à l'étude est d'une durée de trois ans. Après avoir analysé différents modes de financement, le CAPSS a adopté un modèle basé sur des frais institutionnels obligatoires (FIO) à défrayer par les étudiantes, étudiants et une cotisation d'une valeur équivalente pour les groupes d'employées, employés adhérant au Service de santé. Elle indique que les Services à la vie étudiante et le CAPSS ont récemment rencontré la Direction de l'Université afin de lui présenter le projet.

Le vice-recteur intérimaire au Développement fait état du statut actuel du projet. Il mentionne que certaines difficultés dans la mise en œuvre ont été soulevées, notamment la difficulté de trouver des locaux adéquats. Le projet de Service de santé nécessiterait environ 6000 pieds carrés et un espace aussi grand n'est pas disponible actuellement. Il faudrait donc en louer un ou se priver de revenus de location, ce qui constitue un enjeu important dans le contexte budgétaire actuel. Cet aspect et d'autres, dont des contraintes légales, d'assurances ou de plan d'effectif, font l'objet d'une évaluation par la Direction, ce qui constitue une étape normale dans le cheminement du projet.

La directrice des Services à la vie étudiante poursuit en indiquant que le CAPSS se penchera prochainement sur la question afin de proposer des solutions. Elle soutient que le CAPSS a fait un excellent travail et que le projet élaboré est dorénavant entre les mains de la Direction.

Un membre étudiant demande si le projet actuel prévoit une offre de services en santé dentaire. La directrice des Services à la vie étudiante répond par la négative. Elle précise que l'offre de services a été déterminée l'an dernier par le CAPSS et que la présence de dentistes a été jugée moins prioritaire que celle de médecins et de psychiatres. Le vice-recteur intérimaire au Développement ajoute que l'offre de services se veut évolutive et que celle-ci pourrait être modulée selon les demandes des usagères, usagers. Il évoque le désir de créer une table de concertation uqamienne regroupant l'ensemble des ressources en matière de santé présentes sur le campus.

Un membre professeur approuve le projet. Il demande quelle unité sera responsable de sa gestion financière. Par ailleurs, il évoque une possible asymétrie dans l'utilisation des services entre les étudiantes, étudiants et les employées, employés et ne considère pas souhaitable que ces derniers utilisent davantage le service. Il souhaite également savoir si l'éventuel Service de santé serait envisagé comme lieu de formation pour les étudiantes, étudiants de l'UQAM. Le vice-recteur intérimaire au Développement répond qu'il a en effet été question de profiter du Service de santé afin d'offrir des lieux de formation supervisée, la table de concertation dont il propose la création pouvant être un lieu où de telles ententes seraient discutées. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que le Service de santé serait intégré aux Services à la vie étudiante, qui verront à sa gestion financière. Elle souligne également qu'elle travaillera de concert avec les agences de la santé sur ce projet.

Un membre représentant des employées, employés de soutien rappelle que le projet a été créé pour la communauté étudiante. L'ouverture à l'ensemble de la communauté universitaire a été proposée ensuite. Il mentionne que l'adhésion des employées, employés n'est pas automatique et que les groupes devront se prononcer à ce sujet.

Un membre professeur demande s'il serait possible de récupérer les locaux faisant face au pavillon J.-A.-De-Sève. Le vice-recteur intérimaire au Développement répond qu'aucun scénario n'est actuellement priorisé. Il insiste sur le caractère épineux de la situation financière rendant

les décisions plus difficiles, mais il considère que le projet est tout de même réalisable. Il ne peut toutefois pas se prononcer sur la forme que prendra le projet ou les étapes de son implantation.

La présidente remercie le vice-recteur intérimaire au Développement pour les informations partagées avec les membres et observatrices, observateurs du Comité. Celui-ci quitte la salle.

À la suite à d'une question formulée par une membre étudiante, la directrice des Services à la vie étudiante indique qu'une consultation institutionnelle était prévue au sujet du projet de Service de santé au mois de février, mais que celle-ci devra être retardée. Les incertitudes présentées au Comité par le vice-recteur intérimaire au Développement sont trop importantes pour que la consultation soit lancée dans les délais initialement prévus.

RÉSOLUTION 2016-CVE-671

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-142-5;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-574 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 avril 2014 créant le Comité aviseur du projet de Service de santé et définissant ses mandats;

ATTENDU les travaux du Comité aviseur du projet de Service de santé au cours des années 2014-2015 et 2015-2016;

ATTENDU les différentes options évaluées par le Comité aviseur du projet de Service de santé concernant les modes de financement du Service de santé;

ATTENDU l'évaluation faite des coûts du projet de Service de santé tel que présenté au Comité aviseur du projet;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-660 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 novembre 2015 adoptant les Principes et mandats, structure et organisation, plan d'effectifs du Service de santé;

ATTENDU la nécessité de s'assurer de la pérennité du financement du Service de santé;

ATTENDU la recommandation du Comité aviseur du projet de Service de santé en date du 19 janvier 2016 à l'effet de recevoir le document intitulé Scénario d'implantation et montage financier régulier du Service de santé de l'UQAM;

ATTENDU la volonté du Comité aviseur du projet de Service de santé de procéder à une consultation des associations étudiantes et des groupes d'employées, employés de l'UQAM sur le projet de Service de santé sous une forme à déterminer au moment jugé opportun;

ATTENDU les documents présentés et discutés par les membres du Comité aviseur du projet de Service de santé;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lacroix, appuyé par madame Alison McMullin, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le projet de plan budgétaire incluant le scénario d'implantation et le mode de financement par frais institutionnels obligatoires (FIO) pour les étudiantes, étudiants et par une cotisation identique pour les groupes d'employées, employés de l'UQAM;

S'ASSURE de la dévolution au Service de santé de la totalité des revenus générés par les éventuels frais institutionnels obligatoires des étudiantes, étudiants et l'éventuelle cotisation des groupes d'employées, employés sur le modèle du financement des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

6. Modifications règlementaires à l'encadrement disciplinaire concernant les étudiantes et les étudiants (Annexe CVE-142-6)

Un membre étudiant présente le document, tel que déposé en annexe. Il s'agit de proposer des modifications au Règlement no 2 de régie interne et au Règlement no 3 des procédures de désignation. Celles-ci concernent le mode de nomination des membres du Comité de discipline et du Comité de révision, l'accès aux documents de preuve pour les étudiantes, étudiants convoqués en Comité de discipline et le droit pour ces mêmes étudiantes, étudiants d'être accompagnés lors de leur audience.

Un membre professeur considère qu'il est pertinent de discuter de ces enjeux en raison des critiques formulées antérieurement au sein de la communauté universitaire sur ce sujet. Il soutient qu'il est cohérent avec le mandat du Comité de la vie étudiante de se prononcer sur cette question qui, selon lui, concerne la vie étudiante.

Un membre étudiant soutient que les recommandations proposées sont pertinentes. Elles permettent une procédure plus équilibrée. Il considère que les étudiantes, étudiants doivent être protégés dans ces procédures, car ils représentent la partie la plus vulnérable.

Un membre représentant les employées, employés de soutien souligne que si l'objectif de cette démarche est de rendre les comités de discipline et de révision plus inclusifs, ils devraient également inclure des représentants des employées, employés de soutien et du personnel de cadre.

Puisqu'aucune résolution ne pourra être adoptée au cours de la séance, une membre étudiante demande à ce que ce point puisse être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de la vie étudiante avec le même document en annexe. La présidente s'oppose à cette demande, invoquant l'avis juridique reçu à l'effet que ce sujet ne corresponde pas au mandat du Comité.

Le vote étant demandé, la présidente demande aux membres de se prononcer sur la remise du point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de la vie étudiante.

Membres étudiantes, étudiants
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 2

Membres institutionnelles, institutionnels

Pour : 4

Contre : 4

Abstentions : 0

N'ayant pas atteint la double majorité, la proposition est rejetée.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que les étudiantes, étudiants peuvent faire parvenir leurs propositions de modifications directement au secrétaire général. Un membre étudiant soutient que l'adoption d'une résolution par le Comité de la vie étudiante aurait permis une reconnaissance plus formelle de ces propositions. La présidente offre de présenter elle-même les propositions de modifications règlementaires au secrétaire général.

Un membre étudiant se dit ouvert à modifier le libellé des propositions afin que les employées, employés de soutien et les cadres soient inclus au nombre des personnes pouvant siéger à un comité de discipline. Un membre représentant les employées, employés de soutien signale qu'il n'a pas de mandat de son syndicat lui permettant d'effectuer une demande formelle à cet effet. Il verra à discuter de cet enjeu avec ses membres afin d'évaluer s'il serait souhaitable de prendre position à ce sujet.

Selon monsieur Louis Machabée Desautels, la partie institutionnelle n'est pas intéressée à discuter des enjeux disciplinaires. Ainsi, mesdames Éliane Duchesne, Valérie Gosselin, Alison McMullin et monsieur Louis Machabée Desautels quittent la réunion à 11 h 20, entraînant la perte du quorum. La présidente souligne qu'elle a démontré son intérêt à porter le message des étudiantes, étudiants devant la Direction. Elle regrette que cette solution n'ait pas été retenue.

7. État des résultats de mi-année budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif (Annexe CVE-142-7)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription tel que déposé en annexe. Il s'agit de prendre acte des résultats tels qu'ils se présentent à la moitié de l'exercice financier. Cette opération est effectuée chaque année au Comité de la vie étudiante. Elle annonce que les Services à la vie étudiante ont dépensé 44 % de leur budget annuel, représentant la proportion habituelle à cette période de l'année. Quant au Centre sportif, qui doit acquérir beaucoup d'équipement en début d'année, ses dépenses se situent à 60 % du budget total, ce qui représente également la norme pour ce service. Elle ajoute que le déroulement des activités des deux services va bon train.

La présidente souhaite aux membres une bonne fin de journée et note que les points n'ayant pas été abordés au cours de la séance seront reportés à la prochaine réunion du Comité de la vie étudiante.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 25 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

La présidente

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU _____ 2016.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent quarante-deuxième assemblée ordinaire, le vendredi 29 janvier 2016

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2015**
- 3. Information**
 - 3.1 Information de la présidente
 - 3.2 Information générale
 - 3.3 Registre des suivis
- 4. Autorisation d'accès 24 heures pour les officiers des associations et des groupes étudiants**
- 5. Projet de plan budgétaire et scénario d'implantation du Service de santé de l'UQAM**
- 6. Modifications règlementaires à l'encadrement disciplinaire concernant les étudiantes et les étudiants**
- 7. État des résultats de mi-année budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif**
- 8. Nomination au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique**
- 9. Ajout d'une réunion du Comité de la vie étudiante le 6 mai 2016**
- 10. Divers**
- 11. Dépôt de documents**
 - D.1 Bilan quantitatif de l'offre de services des Services à la vie étudiante

Prochaine réunion : vendredi 26 février 2016

+